



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

PV N° 14 DU SAMEDI 20/11/2021

Réunion du 15 novembre 2021

Message important

Nous constatons beaucoup d'appels sur une ligne qui ne correspond pas à la ligne du standard.
Donc, **pour joindre la DELEGATION DU ROANNAIS**, merci de composer le :

04 77 44 51 90

PASS SANITAIRE

L'accès aux locaux de la Délégation du Roannais de football n'est possible qu'aux détenteurs du « pass sanitaire » :

- certificat de vaccination
- test de moins de 72 heures
- certificat médical justificatif

Merci de votre compréhension.

CONSIGNES VERIFICATION PROTOCOLE SANITAIRE MODIFIEES

Suite aux premiers retours sur l'application du « Pass Sanitaire », le District de la Loire rappelle les consignes :

Le contrôle du « Pass Sanitaire » (PS) est obligatoire à l'entrée des vestiaires. Le PS se présente sous la forme d'une attestation du schéma vaccinal complet, d'un test PCR ou antigénique de moins de 72h, ou d'un certificat de rétablissement de la Covid-19.

Le contrôle doit se faire par le responsable « Covid » du club recevant ou toute personne déléguée à cette fonction. En l'absence de présentation du PS, de doute ou de contestation, le responsable « Covid » interdira l'accès aux vestiaires.

Au moment de la vérification de la FMI, en présence de l'arbitre et du dirigeant du club adverse, le responsable Covid du club recevant s'assurera que chaque personne inscrite sur la FMI respecte les conditions du « Pass Sanitaire ». En cas de manquement, l'arbitre interdira le joueur (joueuse) ou les joueurs (joueuses) concernés (ées) de prendre part à la rencontre. Dans le cas où le responsable « Covid » ne remplirait pas sa mission dans les conditions requises, l'arbitre ne débutera pas la rencontre.

Afin de faciliter le contrôle, il est conseillé aux clubs de préparer en amont un fichier regroupant l'ensemble des attestations des joueurs (joueuses).

Un joueur (joueuse) pourra prendre part à la rencontre dès lors qu'il présentera un test PCR négatif.

Si l'équipe présente moins de joueurs exigés, à minima, pour la compétition, la rencontre sera retardée de 15 minutes. Au-delà de ce délai, la rencontre n'aura pas lieu et l'arbitre adressera un rapport circonstancié à la commission compétente.

Le district se réserve le droit, dès à présent, d'effectuer des contrôles inopinés, par le biais de délégués. En cas d'infraction, les frais seront imputés aux clubs fautifs. »

AVIS AUX CLUBS

Les arbitres, officiels ou bénévoles, doivent impérativement noter les remplacements sur les feuilles de match FMI.

DEVENIR ARBITRE

Un nouvel examen de recrutement d'arbitres de district (jeunes et seniors) va avoir lieu prochainement. N'attendez pas : si dans vos clubs ou dans votre entourage, vous avez des joueurs (ou non joueurs) intéressés par cette fonction, n'hésitez pas à nous envoyer leurs candidatures.



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SECRETARIAT GENERAL

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.90

L'ensemble des documents sont disponibles sur le site du District de la Loire (rubrique arbitrage : devenez arbitre).

Vous pouvez dès à présent vous inscrire à la session de formation :

- **Secteur de Roanne** (lieu à définir) :

Dates : samedi 22 janvier de 8h à 17h30
dimanche 23 janvier de 8h à 12h
samedi 29 janvier de 8h à 17h30
dimanche 30 janvier de 8h à 12h

CHORALE ROANNE BASKET

Grâce à un partenariat renouvelé, les licenciés de la Délégation du Roannais de football bénéficient d'un tarif préférentiel sur la billetterie en ligne pour toutes les rencontres de la Chorale de Roanne à la Halle Vacheresse.

Nouveauté : ce code promo restera inchangé pour l'ensemble du championnat. Notez-le bien : **CHORALE/DELEGFOOT**

Prochaine rencontre : **vendredi 10 décembre à 20h, Chorale – Bourg-en-Bresse.**